

PROCES VERBAL
de la Séance du 28 avril 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril, à dix-sept heure quarante et une en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir :** M Joël BORGEOU pouvoir à M Georges BERMOND, Mme Solange DOMINGUEZ pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET, Mme Christine MARTINE pouvoir à M Gilbert LEMOINE, Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M Philippe EMIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir :** Marie-H. PERILLAT, Mme ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Jessie MARIN

**La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

Le compte rendu de la Commission Education Jeunesse du 26 avril 2021 à 17H30, n'ayant pu être envoyé dans le délai de rigueur, une version papier a été distribuée à l'ensemble des Conseillers en début de séance.

Une erreur figure à l'ordre du jour du Conseil Municipal, il ne s'agit pas d'une Commission forêts et patrimoine fleurissement du 19 avril 2021 à 10h00 mais d'une simple Réunion forêts.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h41.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence ainsi que la presse, les invités et le public.

En introduction Monsieur le Maire annonce une modification de l'ordre du jour. La présence des agents des services de Haut Bugey Agglomération requière que le point 4.1 Présentation de la gestion des chats errants sur le territoire communal par Haut Bugey Agglomération (délibération) - soit abordé en début de séance. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'annuler le point 5.3.2 Mise en place de contrat de vacation pour les volontaires administratifs (délibération). Il justifie cette modification en précisant que le Centre de Vaccination de Plateau d'Hauteville n'a ouvert ses portes que le 17 avril dernier, que pour l'instant son fonctionnement n'est pas à son optimum, un accroissement des doses et des

vaccinations est prévue courant du mois de mai. Les services administratifs de la Commune étudient actuellement les possibilités offertes à la Collectivité pour remercier l'engagement des volontaires administratifs du Centre de Vaccination. Il est encore trop prématuré d'évoquer ce point en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait part de sollicitations de Monsieur Georges BERMOND pour donner lecture d'un mot de Monsieur Joël BERGEOT en début de séance et indique que les deux questions de Monsieur Georges BERMOND seront évoquées en fin de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire revient sur la validation des procès-verbaux du Conseil Municipal, il revient sur les modalités définies lors d'un précédent Conseil Municipal à savoir qu'un seul interlocuteur représentant du groupe minoritaire est désigné – en l'occurrence Monsieur Joël BERGEOT – pour centraliser et transmettre les propositions de modification éventuelles au Maire.

Monsieur Georges BERMOND donne lecture d'un mot adressé au Conseil de Monsieur Joël BERGEOT actuellement absent et très fatigué .

*« Etant encore fatigué par cette infection due à la Covid 19, et ne pouvant siéger à ce conseil, je tenais à m'adresser aux élus réunis ce soir. Mon épouse et moi-même avons été exposés à la Covid 19 dans la semaine qui a suivi la première injection qui a eu lieu à Lyon, stade de Gerland, le samedi 3 avril 2021. Le virus s'est déclaré rapidement. Toutes les personnes que j'ai côtoyées, bien que déclarées cas contact, n'ont pas été testées positives. D'où vient cette contamination ? Sans doute nous n'aurons jamais la réponse. Ce virus est le variant britannique plus virulent que d'autre variant. J'ai pourtant respecté les gestes barrières le plus possible et les différentes consignes sanitaires, mais il s'est infiltré de façon sournoise dans mon organisme et sans crier gare, malgré cela nous avons été soulagés d'apprendre que cette infection était « considérée » comme mineure. A travers cette épreuve, même mineure, j'ai une pensée pour les élus qui ont été touchés, par ce virus, lors des différentes vagues précédentes. Nous ne sommes toujours pas à l'abri de ce virus et je demande à l'ensemble des élus de ne pas relâcher la surveillance de cette pandémie sur le territoire. L'application des différentes consignes sanitaires et la possibilité de vaccination doit être renforcée, pour qu'ensemble nous puissions vaincre cette pandémie ou au moins la contenir. La vaccination n'est pas la solution unique, elle fait partie de l'ensemble des actions sanitaires, seul rempart à la Covid 19 et ses variants. Que tous les élus présents poursuivent l'effort de combattre cette pandémie. Que chacun, tous les jours, ait à l'esprit que ce virus dangereux est bien présent dans notre environnement. Que chacun respecte et fait respecter les consignes sanitaires en tout lieu. Je vous remercie de m'avoir écouté. »*

Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal, souhaite un prompt rétablissement à Madame et Monsieur Joël BERGEOT.

Il précise que cela doit tous nous inciter à prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre le virus. C'est dans ce but que la plupart des réunions, en dehors des Conseils Municipaux, sont organisées en visio-conférence. Il faut maintenir les efforts et inciter à la vaccination, et la Commune a la chance d'avoir sur son territoire un centre de vaccination.

#### 4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

##### 4.1. Présentation de la gestion des chats errants sur le territoire communal par Haut Bugey Agglomération (délibération)

Monsieur le Maire présente la responsable du refuge animalier du Haut-Bugey Madame Marine CARTELLI et Monsieur Aymeric BECAVIN l'un des agents animaliers missionnés par Haut-Bugey Agglomération (HBA) sur le programme des chats errants. Il les remercie pour leur présence de ce jour.

Monsieur le Maire indique que le nouveau refuge animalier est un service important qui faisait défaut aux communes et les habitants de la communauté d'Agglomération.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique qu'ils sont deux agents animaliers de HBA missionnés à mi-temps sur le refuge animalier pour mener la campagne de gestion des chats errants.

Il indique que cette intervention est motivée par l'ampleur de la prolifération des chats errants qui lorsqu'elle n'est pas maîtrisée peut donner lieu à de nombreuses nuisances sonores et d'insalubrité notamment. Il précise qu'un couple de chats peut en moins de quatre années engendrer environ 20 000 chats.

La solution préconisée et choisie dans le cadre de cette campagne est celle de la stérilisation. C'est la solution la plus douce. Le chat est trappé, stérilisé ou castré, identifié par 30 millions d'amis pour obtenir le statut de chat libre et enfin relâché sur le site de trappage. Il peut éventuellement être proposé à l'adoption au sein du refuge. Les campagnes de ce type ont déjà eu lieu sur plusieurs communes. Ici, c'est une campagne de plus grande envergure qui s'étale sur une vingtaine de communes de HBA. Cette campagne est financée à 50% par 30 millions d'amis, le reste à charge incombe à la commune concernée. HBA propose ses agents qui deviennent prestataires de HBA pour la campagne de stérilisation. Pour donner un ordre d'idée Monsieur Aymeric BECAVIN indique qu'à Montréal-La-Cluse et Izernore en moins de 2 mois ce sont 64 chats qui ont été trappés (37 femelles et 27 males), la commune Izernore comptait à elle seule une trentaine de chats. Normalement la campagne se fait en lien avec le vétérinaire de HBA mais pour Plateau d'Hauteville un accord a été conclu avec le cabinet vétérinaire des neiges, pour éviter aux chats de faire trop de déplacement.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT demande qui prend en charge le transport des chats.

Monsieur Aymeric BECAVIN répond que les chats sont trappés et transportés idéalement le soir même au cabinet vétérinaire. Les males sont relâchés dans les 24 heures et les femelles restent plus longtemps, environ 4/5 jours selon leur état de santé.

Il précise que pour Plateau d'Hauteville le choix et les modalités de la campagne n'ont pas encore été arrêtés. Dans tous les cas, avant le trappage il est prévu d'organiser un mois de repérages. Les élus devront identifier les nourriceurs, les rencontrer et ainsi comptabiliser le nombre de chats potentiellement concernés.

Monsieur Didier BOURGEOIS demande quel est le périmètre d'intervention et si la campagne se déroule uniquement en proximité des habitations.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique que tant que les chats sont sur le territoire de la commune et qu'il est vérifié qu'ils soient bien errants, l'intervention est possible.

Monsieur Didier BOURGEOIS demande comment est vérifié que les chats sont bien errants.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique que les propriétaires de chats ont dorénavant l'obligation d'identifier leur chat domestique.

Monsieur Didier BOURGEOIS répond que la réalité est bien éloignée.

Monsieur Aymeric BECAVIN précise qu'une campagne de communication en amont est organisée afin d'avertir les propriétaires de la campagne de stérilisation, les jours d'intervention sont communiqués et il leur a conseillé de garder les chats en intérieur et de bien les identifier avec des colliers notamment. Les méprises sont peu probables, les chats sauvages se comportent différemment des chats domestiques.

Monsieur le Maire informe qu'il y a au moins trois foyers identifiés sur la commune.

Monsieur Aymeric BECAVIN annonce que les coûts seront communiqués une fois qu'ils seront connus.

Monsieur Didier BOURGEOIS informe que les coûts sont déjà connus.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique que les tarifs sont différents de ceux appliqués aux particuliers, ce sont les coûts de la protection animale. Sur ces tarifs, une partie est prise en charge par 30 millions d'amis sur un forfait à 70 euros ils prennent en charges 35 euros.

Monsieur Didier BOURGEOIS communique les montants qui lui ont été transmis.

- ovariectomie chatte 91 €
- ovario-hystérectomie chatte 130 €
- castration chat 45 €
- identification 25 €

Monsieur Aymeric BECAVIN complète en indiquant que les tarifs varient en fonction du sexe du chat, les femelles gestantes sont plus compliquées à prendre en charge donc le coût est plus élevé. A ces frais s'ajoutent 25 euros pour l'identification.

Madame Claire BILLON BERTHET demande à qui appartiennent les chats lorsqu'ils sont identifiés.

Monsieur Aymeric BECAVIN répond qu'ils ont le statut de chat libre et qu'ils appartiennent juridiquement à 30 millions d'amis, ils sont sous leur protection.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT interroge sur le rôle de la commune, a-t-elle ensuite l'obligation de nourrir les chats identifiés ?

Monsieur Aymeric BECAVIN précise qu'aucune obligation n'est faite à la Commune.

Monsieur Didier BOURGEOIS indique qu'il lui semble qu'un arrêté interdisant de nourrir les chats a été pris sur la commune.

Monsieur Aymeric BECAVIN demande s'il est toujours d'actualité et souhaite être informé le cas échéant.

Monsieur le Maire demande sur combien de temps les effets de cette campagne pourront être constatés.

Monsieur Aymeric BECAVIN explique qu'avec l'obligation de relâcher, les effets se voient sur le long terme ; le chat ne se reproduisant pas la population de chats sera endigué au fil des années.

Il indique également que les petits naissent aussi par la population de chats domestiques car il n'y a pas d'obligation à stériliser.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que cette campagne de stérilisation programmée par HBA se traduira par une délibération et une convention.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique qu'il s'agit même de deux conventions une avec HBA et une avec 30 millions d'amis et qu'il faudra prendre un arrêté municipal autorisant l'intervention des services d'HBA dans ce cadre.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Aymeric BECAVIN pour sa présentation et passe la parole à Madame Marine CARTELLI pour une présentation du fonctionnement du refuge animalier du Haut Bugey.

Madame Marine CARTELLI rappelle le déménagement du refuge il y a un an sur un nouveau site. Celui-ci fonctionne avec deux parties : un côté fourrière pour les animaux trouvés dans le haut-Bugey. Lorsque l'animal arrive au refuge une recherche pour savoir s'il a un maître est lancée. Passé un délai de 8 jours sans que personne ne réclame l'animal, il bascule au refuge et il est mis à l'adoption. Au niveau du refuge, la capacité d'accueil permet de recevoir 20 chiens et 60 chats. A l'heure actuelle, le refuge n'est pas complet, cependant les chatons ne vont pas tarder à arriver et la campagne de stérilisation est donc importante pour désengorger les refuges. En effet, même avec deux refuges il n'est pas possible d'accueillir tous les animaux. Le refuge est ouvert du lundi au samedi de 14h à 16h30 actuellement sur rendez-vous des suites du contexte sanitaire.

Monsieur Jean Michel CYVOCT demande si le refuge accueille aussi les NAC nouveaux animaux de compagnie.

Madame Marine CARTELLI répond que le refuge n'accepte que les chats et chiens.

Monsieur Aymeric BECAVIN apporte une précision sur le cas des femelles en fin de gestation, la femelle et les petits viennent au refuge pour allaitement durant un mois suivit d'une période de sevrage affectif d'un mois puis la mère est relâchée et les petits sont proposés à l'adoption.

Monsieur le Maire remercie pour la présentation et pour le déplacement. Ils demandent si ce sont bien deux élus référents qui doivent être désignés.

Monsieur Aymeric BECAVIN indique que certaines communes ont un seul élu, d'autres plusieurs, cela ne fait pas de différence. Si l'élu est investi le travail est bien fait et c'est agréable.

Monsieur Stéphane LYAUDET demande l'adresse du refuge.

Madame Marine CARTELLI indique qu'il se trouve à Oyonnax, rue Belmont.

Monsieur Aymeric BECAVIN donne le numéro dédié aux chats errants.

Départ des intervenants d'HBA.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération à prendre.

Le Maire, rappelle à l'assemblée que la prolifération des chats errants est une problématique importante à juguler pour la tranquillité et salubrité publique, dans la mesure où un couple peut engendrer jusqu'à 20 000 chats, en moins de quatre ans.

Le Code Rural de la Pêche Maritime (CRPM) proscrie la divagation de tout animal et confère au Maire le pouvoir de police spécial de gestion des chats errants. Tout animal non identifié trouvé à plus de 200 mètres d'une habitation ou saisi sur la voie publique ou propriété d'autrui sans pouvoir identifier son maître, est considéré en état de divagation.

Face à leur prolifération et l'inadaptation de ces animaux à l'adoption, il convient de prendre les mesures nécessaires à la régulation des populations, conformément aux dispositions de l'article L 211-27 du CRPM, visant à identifier et stériliser tous les chats en état de divagation, au sens légal, puis de les relâcher dans leur milieu d'origine.

Cette pratique, reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé, permet de stabiliser la population féline sur son territoire garante de l'équilibre naturel, en luttant contre le développement d'autres nuisibles.

Afin de proposer une solution cohérente pour l'ensemble des communes de l'agglomération, de bénéficier de l'expertise animale des agents de la fourrière et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de confier la gestion de ce service à Haut- Bugey Agglomération pour une période de 2 ans.

L'objectif consistera également à la formation des bénévoles et/ ou agents de la commune, afin de pouvoir agir de façon autonome à cette échéance.

La convention de prestation de service entre la commune et l'agglomération détermine les modalités financières et administratives de la mission de capture, transport chez le vétérinaire, puis de relâche.

Les frais vétérinaires d'identification et stérilisation seront à la charge directe de la commune, mais pourront faire l'objet d'une participation financière de la fondation 30 Millions d'Amis, dont les conditions seront fixées par délibération.

Haut- Bugey Agglomération se charge d'assurer la coordination avec cette Fondation ainsi que la négociation des frais vétérinaires.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité,**

- **DECIDE D'APPROUVER** les modalités de la convention de prestations de services pour la gestion des chats errants, entre la Commune et Haut- Bugey Agglomération, pour une durée de 2 ans.

## 1. REUNION FÔRETS DU 19 AVRIL 2021 À 10H00

### 1.1. Visite des parcelles forestières 62 et 78

Monsieur Gérard CHAPUIS indique que 2 parcelles 62 et 78 ont été visitées par plusieurs membres du Conseil Municipal sous l'égide de l'ONF.

La parcelle 78 est située vers l'immeuble de la Savoie. C'est une zone de plantation d'épicéas de 1 Ha, presque totalement atteinte par le scolyte. Il est prévu de pratiquer une coupe à blanc ; même si quelques arbres ne sont pas encore atteints, ils ne résisteraient pas après la coupe, vu l'exposition et la situation du terrain. Ceci permettra une valorisation avant que les arbres soient totalement dépérissants et pendant qu'ils sont encore considérés comme verts. Certains ont été passés au martelage. L'estimation de volume est de 280 mètres cubes.

Concernant la commercialisation du bois, Monsieur Gérard CHAPUIS précise que :

Pour le bois vert il y aura 2 ventes principales au printemps et à l'automne avec un délai de 2 ans pour la coupe.

Pour le bois dépérissant sec, il y a des ventes le reste de l'année par consultation sur internet. Les acheteurs font leurs offres. Le délai d'exploitation est plus court. Ceci permet d'écouler le bois en mauvais état.

Actuellement, sur le volume total des ventes de bois, plus de la moitié est issu de bois dépérissant. Peu de résineux verts sont proposés à la vente.

Monsieur Gérard CHAPUIS donne une définition du scolyte. C'est un insecte qui pond entre l'écorce et le bois de l'épicéa. Le réchauffement climatique et les sécheresses successives fragilisent les arbres et favorisent l'invasion et la propagation du scolyte. On peut avoir 2 à 3 générations de scolyte par an. Les épicéas sont plus sensibles que les sapins

La parcelle 62 est située à Cormaranche dans la montée du col de la Lèbe. On retrouve sur cette parcelle pas mal de bois sec. Elle va servir de chantier de formation pour l'école technique du bois. Le volume de bois sec à couper est estimé 100 mètres cubes. L'entreprise GONNOD va commercialiser le bois.

Monsieur Gérard CHAPUIS indique que cette visite était une après-midi sympathique et que l'ONF a donné beaucoup d'information.

Madame Corinne BOYER regrette de ne pas avoir été informée plus tôt de la démarche sinon elle aurait participé avec plaisir.

Monsieur Gérard CHAPUIS indique qu'il y aura d'autres visites de ce type durant le mandat.

## 1.2. Présentation de l'état des ventes forestières

Monsieur Gérard CHAPUIS présente l'état des ventes forestières depuis le début de l'année.

| Forêt           | Parcelles             | Type de vente                            | Volume  | CA          |
|-----------------|-----------------------|------------------------------------------|---------|-------------|
| CORMARACHE      |                       | Bois Façonné (anciens chantiers de 2020) |         | 16 247,30 € |
| CORMARACHE      | nouvs7                | Contrat vente délivré                    |         | 135,00 €    |
| CORMARACHE      |                       | Chasse                                   |         | 30,48 €     |
| HAUTEVILLE      |                       | Bois Façonné (anciens chantiers de 2020) |         | 14 148,94 € |
| HAUTEVILLE      | 139-147<br>Dergis     | Bloc sur pied                            | 100,8   | 1 214,00 €  |
| HAUTEVILLE      |                       | Chasse                                   |         | 381,00 €    |
| HAUTEVILLE      | 57-78 (proro payante) | Autre – Pénalité dépassement de délai    |         | 200,00 €    |
| GENVRAY         | Scolyté 30-32-34-35   | Bloc sur pied                            | 135,59  | 922,00 €    |
| THEZILLIEU      |                       | Bois Façonné (anciens chantiers de 2020) |         | 10 778,92 € |
| THEZILLIEU      |                       | Chasse                                   |         | 400,00 €    |
| THEZILLIEU      |                       | Concession                               |         | 200,00 €    |
| VAUX ST SULPICE | 1-2-4                 | Bloc sur pied                            | 1174,36 | 14 979,00 € |
| VAUX ST SULPICE |                       | Chasse                                   |         | 7,22 €      |
|                 |                       |                                          |         | 59 643,86 € |

## 2. COMMISSION EDUCATION JEUNESSE 26 AVRIL 2021 À 17H30

### 2.1. Restauration scolaire

Madame Claire BILLON-BERTHET présente le travail de la Commission concernant le marché de restauration scolaire qui a étudié le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Ce marché concerne la fourniture de repas en liaison froide ou chaude pour les écoles de la commune de Plateau d'Hauteville (école maternelle du Centre de Hauteville-Lompnes, école de Cormaranche-en-Bugey, école de Thézillieu). La fourniture comprend les repas des enfants des écoles ainsi que des adultes, personnels d'encadrement ou enseignants. La prestation comportera également l'assistance régulière au personnel en charge de la restauration et sa formation notamment en ce qui concerne les techniques de remise en température en cas de liaison froide.

Les quantités de repas à fournir sont en moyenne les suivantes par site, sur 36 semaines scolaires :

|                            | Repas enfant/an | Repas adulte/an | Total                  |
|----------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Ecole maternelle du Centre | 4 500           | 560             |                        |
| Ecole de Cormaranche       | 4 000           | 280             |                        |
| Ecole de Thézillieu        | 900             | 140             |                        |
| <b>Total</b>               | <b>9 400</b>    | <b>980</b>      | <b>10 380 repas/an</b> |

Parmi les points principaux du CCAP débattus il est à noter :

L'autorisation d'une variante en liaison chaude afin d'ouvrir la consultation aux restaurateurs locaux notamment et de privilégier un prestataire local.

La durée : les commissaires ont décidé à l'unanimité que le marché serait d'une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2021, renouvelable 1 fois pour 2 ans par tacite reconduction ; le titulaire ne pouvant s'opposer à la reconduction du marché par l'acheteur. Le titulaire s'engage donc obligatoirement pour 4 ans. La commune pourra mettre fin au marché au plus tard 6 mois avant l'expiration de la première période.

Le marché se décompose en plusieurs lots. Les commissaires ont débattu sur l'opportunité de faire soit 3 lots, chaque école représentant 1 lot. Soit 2 lots, 1 lot pour Hauteville-Lompnes et un second lot pour école de Thézillieu et de Cormaranche en Bugey. Madame Claire BILLON-BERTHET précise que suite aux échanges avec l'avocat conseil de la Commune, il convient de retenir la proposition à 2 lots à savoir 1 lot pour Hauteville et 1 lot pour Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu.

Madame Claire BILLON-BERTHET indique que dans le respect de la loi Egalim, les repas fournis devront comporter une composante Bio par repas ; le fournisseur devra livrer un repas complet Bio par mois et un repas végétarien (à base de protéines végétales) par semaine. La confection des repas devra être effectuée par le titulaire du marché mais la livraison des repas notamment pourra être sous-traitées.

Madame Claire BILLON-BERTHET informe que l'accent sera mis sur l'usage de produit Bio locaux dans la mesure du possible. Les projets de menus élaborés par le prestataire seront transmis à la commune au moins 1 mois avant la date de livraison des repas et seront examinés par la commission Education qui pourra faire part de ses remarques sous quinzaine si besoin.

Madame Claire BILLON-BERTHET précise qu'une attention particulière sera apportée aux questions de réduction des déchets. Au niveau des conditionnements, il est demandé au prestataire de fournir les éléments dans des bacs gastro inox autant que possible, notamment les entrées froides et desserts qui sont généralement livrées en barquette recyclable.

Madame Claire BILLON-BERTHET indique qu'afin de répondre aux besoins des élèves nécessitant un régime alimentaire particulier. C'est le cas des élèves présentant une allergie ou une maladie chronique ou encore un régime sans porc ; il est stipulé dans le CCTP que le prestataire soit en mesure de proposer un plat de substitution.

Madame Claire BILLON BERTHET partage le planning envisagé pour ce marché.

- Publication du marché début mai en semaine 18
- Ouverture des offres le lundi 7 juin
- Analyse des offres et phase de négociation
- Passage en commission MAPA pour attribution du marché (en juin selon temps d'analyse des candidatures)
- Passage en CM

Monsieur le Maire souhaite que le marché puisse être attribué avant la fin de l'année scolaire afin de pouvoir communiquer au mieux aux parents d'élèves.

## 2.2. Compte rendu du groupe de travail sur le Conseil Municipal des jeunes

Madame Claire BILLON BERTHET présente les échanges du groupe de travail sur le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui s'est tenu le vendredi 9 avril 2021.

Le Conseil municipal des enfants concernera les classes suivantes : CM1 ou CM2 scolarisés dans les écoles de Plateau d'Hauteville. La durée du mandat est fixée à 2 ans jusqu'à octobre de la 5<sup>ème</sup>.



Le nombre d'élus est à Hostiaz est de 2, à Thézillieu est de 2 à Cormaranche est de 4, à Hauteville de 7. La parité garçons/filles devra être respectée. Chaque candidat doit se déclarer candidat dans son école par commune déléguée de résidence.

Le droit de vote sera accordé aux élèves de CM résidents de Plateau d'Hauteville. Les bureaux de vote dans les écoles seront tenus par les élèves et les élus.

Les fonctions du CMJ seront les suivantes :

- Soumet des propositions, donne son avis au conseil municipal
- Participe aux cérémonies, commémorations, aux temps forts de la commune
- Assiste à 1 conseil municipal par an
- Communique ses actions dans le bulletin municipal
- Rend régulièrement compte dans les écoles des décisions prises

Le maire du CMJ est élu pour 2 ans. Il préside le CMJ. Il est le référent représentant du groupe.

Madame Claire BILLON BERTHET indique qu'il est envisagé d'organiser 3 séances de CMJ par an. Elles auront lieu dans chaque commune déléguée. Des élus seront présents au CMJ : 2 à 3 membres de la commission volontaires : Solange DOMINGUEZ, et d'autres élus volontaires en alternance selon disponibilité.

Madame Gaëlle FORAY souhaite qu'une attention particulière soit envisagée concernant l'inclusivité des filles dans la démarche. En effet, la représentation de la fonction de Maire est très souvent associée aux hommes et il est parfois difficile pour les jeunes filles de s'identifier à ce type de fonction. Cela peut être utile pour les petites filles de pouvoir se projeter en disant par exemple « madame la maire »

Madame Claire BILLON BERTHET indique qu'avant toute chose une rencontre avec les enseignants est à prévoir, car ils sont partie prenante de la démarche. Une sensibilisation est à mettre en place.

Monsieur le Maire demande le délai de mise en place.

Madame Claire BILLON BERTHET indique que le travail avec les enseignants sera fait avant la fin d'année scolaire pour pouvoir lancer la démarche dès la rentrée.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération sur ce point sera à prendre lors d'un prochain Conseil Municipal.

### 3. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

NEANT

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### 5.1. Urbanisme et travaux

##### 5.1.1. Présentation d'un état des ventes, promesses de vente du lotissement PLANACHAT

Monsieur Didier BOURGEOIS présente un état des ventes du lotissement de PLANACHAT.

Il y avait 16 lots au départ, puis durant un certain temps seulement 9 lots étaient vendus. Avec la crise sanitaire actuelle les ventes se sont accélérées.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un lot non réservé pour ce lotissement.

| N° LOT             | CONSTRUIT | VENDU | COMPROMIS<br>SIGNE | RESERVE | PRIX                                          |
|--------------------|-----------|-------|--------------------|---------|-----------------------------------------------|
| <b>PLANACHAT 1</b> |           |       |                    |         |                                               |
| Lot 1              |           |       |                    |         |                                               |
| Lot 2              |           |       | SIGNE              |         | 34 800 € - 5000 € frais agence =<br>29 800 €  |
| Lots 3 et<br>4     | CONSTRUIT | VENDU |                    |         |                                               |
| Lot 6 et<br>7      | CONSTRUIT | VENDU |                    |         |                                               |
| <b>PLANACHAT 2</b> |           |       |                    |         |                                               |
| Lot 1              |           | VENDU |                    |         | 40 750 €                                      |
| Lot 2              |           |       | SIGNE              |         | 38 920 €                                      |
| Lot 3              | CONSTRUIT | VENDU |                    |         |                                               |
| Lot 4              |           |       |                    | RESERVE | 33 090 €                                      |
| Lot 5              | CONSTRUIT | VENDU |                    |         |                                               |
| Lot 6              |           |       |                    | RESERVE | 40 710 € - 5 000 € frais agence :<br>35 710 € |
| Lot 7              |           |       |                    | RESERVE | 34 770 €                                      |
| Lot 8              |           |       |                    | RESERVE | 31 560 €                                      |
| Lot 9              |           |       | SIGNE              |         | 41 940 € - 5000 € frais agence =<br>36 940 €  |

5.1.2. Point sur le démarrage des travaux « Liaison douce entre Centre-ville-Pole scolaire et Pole sportif » et proposition de visuels des panneaux de communication à implanter aux abords du chantier

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle le projet de réalisation d'une liaison douce entre le centre-ville et les pôle scolaire et pôle sportif.

Monsieur Didier Bourgeois présente le calendrier de l'intervention de l'entreprise Vincent TP - concernant les travaux de mise en séparatif et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales.

2021

| DESIGNATION                                                         | AVRIL |     |                  |     |     | MAI |     |     |     |     | JUIN |     |     |     |     | JUILLET |     |     |                  |     | AOUT |     |     |     |  | S |
|---------------------------------------------------------------------|-------|-----|------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|---------|-----|-----|------------------|-----|------|-----|-----|-----|--|---|
|                                                                     | S13   | S14 | S15              | S16 | S17 | S18 | S19 | S20 | S21 | S22 | S23  | S24 | S25 | S26 | S27 | S28     | S29 | S30 | S31              | S32 | S33  | S34 | S35 | S36 |  |   |
|                                                                     |       |     | Congés scolaires |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     | Congés scolaires |     |      |     |     |     |  |   |
| Dépôt de l'offre                                                    |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Analyse des offres                                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Préparation de chantier                                             |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| DICT                                                                |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Arrêté de voirie et de circulation                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Demande d'agrément des fournitures                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Détection des réseaux et sondages complémentaires                   |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Enquête de branchement                                              |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Implantation du projet et relevé topo                               |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Plan et profil en long des travaux                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Sondages                                                            |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Constat d'huissier                                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Validation des travaux préparation                                  |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Approvisionnement                                                   |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Phase 1 carrefour du stade /carrefour écoles y compris rue de tenay |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Phase 2 carrefour des écoles / jusqu'à Ambulances                   |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Phase 3 Ambulances jusqu'à rue de tenay                             |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Phase 4 devant les touristes                                        |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |
| Réception du chantier                                               |       |     |                  |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |         |     |     |                  |     |      |     |     |     |  |   |

Monsieur le Maire indique que les travaux débuteront par la mise en séparatif et le remplacement du réseau d'eaux pluviales, et seront suivis des travaux d'aménagement de voie douce et voirie, à partir de juin prochain.

Monsieur Georges BERMOND demande pourquoi les travaux ne sont pas prévus en remontant l'avenue de Lyon comme cela se fait d'habitude.

Monsieur Didier BOURGEAIS répond que le choix de procéder dans le sens inverse a été décidé pour ne pas pénaliser les commerçants et notamment les restaurateurs durant l'été puisqu'ils ont déjà été durement touchés par la crise.

Monsieur Didier BOURGEAIS présente les panneaux informatifs qui seront installés en proximité des travaux et soumet à la validation du Conseil Municipal leur implantation respective.

3 panneaux seront installés :

- Au carrefour du stade et embranchement Tenay. Devant la clinique du souffle côté voie douce Période de travaux avril à décembre (totalité des travaux)
- Au niveau du Garage de l'Albarine, et des ambulance Jussieu
- Au niveau de la partie haute non prévue à l'initial, à l'angle du parking au-dessus du muret

Monsieur le Maire précise que les panneaux ont une dimension de 3m/2m. leur conception a été réalisée en interne à la mairie par Julie TERRIER.

Le coût de ces panneaux est pris en charge par l'entreprise Vincent TP dans le cadre du marché.

Madame Gaëlle FORAY demande combien de temps seront installés ces panneaux.

Monsieur Didier BOURGEAIS répond qu'il est obligatoire de les installer pour la durée totale des travaux.

Monsieur le Maire précise que les entreprises retenues sont bien connues de la collectivité, Vincent TP pour les travaux de réseau et l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement.

Monsieur Alain MASSIRONI ajoute une précision en indiquant que c'est l'entreprise GUINOT qui assurera l'implantation des réverbères.

Monsieur le Maire indique que 80 000 euros seront engagés pour le remplacement d'éclairage public. Les installations seront similaires à celles de l'avenue de la Liberté, c'est-à-dire avec des ampoules LED, plus économes et plus écologiques.

Monsieur Georges BERMOND demande si la taxe sur l'électricité est mobilisable dans ce cas.

Monsieur le Maire indique que la taxe est de toute manière perçue et que ressource pour la Commune elle est engagée dans les travaux. Cette année, la taxe sur l'électricité va être très utilisée pour des travaux.

**PREND ACTE de L'ARRIVEE de Madame Marie-Hélène PERILLAT à 18h51.**

**La séance se poursuit en présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire présente une brochure qui sera diffusée aux riverains concernés et dans la lettre municipale. Seront présentées les grandes phases des travaux et l'impact sur la circulation.

Monsieur Didier BOURGEAIS complète en indiquant qu'il y aura à chacune des phases de travaux une circulation différente. Il faudra donc s'adapter à ces changements.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande si les camions pourront quand même circuler.

Monsieur Didier BOURGEAIS indique que les camions seront redirigés par la zone artisanale et pourront circuler sans problème.

Monsieur Jacques DRHOVIN précise que les bus scolaires pourront également circuler.

#### 5.1.3. Point travaux et service technique

Monsieur Jean-Michel CYVOCT profite de ce Conseil Municipal pour faire un point sur les réalisations du service technique communal. Ce service compte actuellement 12 agents municipaux à temps plein et deux agents saisonniers, un pour la période hivernale et l'autre pour la période estivale. Les agents démarrent tous leur activité au Centre Technique Municipal, 785 route de Trépont. Le planning est défini par les deux élus référents, l'ingénieur et les chefs d'équipes chaque fin de semaine en fonction des besoins, des approvisionnements et de la météo, les agents se rendent ensuite sur leur lieu d'intervention. Les communes déléguées sont dotées de locaux où sont entreposés quelques outils utilisés très régulièrement. La saison hivernale est dense pour les agents techniques, en complément, ce sont 4 entreprises privées qui assurent le déneigement pour le compte de la Commune avec le soutien du personnel vacataire. Le printemps est également une période chargée avec l'entretien des différents espaces verts. Le service technique est dirigé par Monsieur Loïc MERLET. Le service est divisé en deux équipes une pour les interventions en extérieur et l'autre pour les interventions sur les bâtiments communaux elles sont animées respectivement par Monsieur Anthony PASCALIN et Monsieur Michel COLOMBET.

En dehors des périodes hivernale et printanière les agents interviennent sur l'entretien et l'embellissement de la Commune. Les plannings d'intervention sont établis toutes les semaines en lien avec les élus et en fonction des besoins.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente aux conseillers un diaporama des réalisations effectuées par les services techniques. Il souligne le savoir-faire des équipes et le gain pour la Commune tant pratique que financier.

- Vente de la maison de l'Orcet, création d'assainissement en vue de la vente environ 80 m de réseau.
- Eglise de Lacoux, décaissement avant remplacement du plancher.

- Gîte de la Fromagerie de Cormaranche, rafraîchissement des sanitaires.
- Agrandissement du boulodrome de Cormaranche (création de sanitaires).
- Bordure béton école maternelle.
- Travaux de peinture au relais de Thézillieu.
- Poste de Thézillieu peinture de façade, travail mixte élu, agents municipaux.
- Ecole de Thézillieu repeindre les murs intérieurs de l'école.
- Barrière pour les enfants.
- Gymnase d'Hauteville, réfection complète du réseau d'assainissement (2x 40m, 100 raccords).
- Abris bus du collège récupérés embellis et installés Hostiaz et Trépont.
- Marquage routier.
- Barrière métallique refaite à l'identique à Thézillieu et à Lompnes.
- Travaux sur nacelle à l'église de Thézillieu, formation nacelle (sur matériel de location).
- Camion chasse neige remplacement des lames métalliques par des lames plastiques, changer par les agents eux-mêmes.
- Elagage broyage.
- Balayeuse.
- Travaux de drainage au four de Lompnes.
- Ecole de Cormaranche escalier extérieur sablé et repeint.
- Peinture du couloir de la mairie + changement des luminaires en LED remplacement du sol.
- Gouttière remplacée au camping du Genevray.
- Peinture de sol école de Cormaranche.
- 15 Portails des cimetières sablés et repeints.
- Place du monument et four – travaux maçonnerie Cormaranche.
- Lavoir route de Tenay joints de pierre au sol.
- Nettoyage à l'eau pulvérisée pour les 33 croix et lavoirs sur l'ensemble de la Commune.
- Travaux pour le compte de la SEM refacturés à la Commune.
- Dépannage express à la chaufferie de Cormaranche lors d'une coupure de l'alimentation électrique.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT remercie les agents motivés qui possèdent de vraies compétences qu'il faut continuer à valoriser.

Il invite les membres du Conseil Municipal à faire remonter les éventuels dysfonctionnements qu'ils peuvent constater sur le territoire pour qu'une réponse soit apportée.

Monsieur le Maire est reconnaissant pour le travail réalisé, pour l'anticipation et la présence au quotidien des agents ayant des savoirs-faires. Il remercie également les élus qui suivent chaque jour le travail du service technique et permettent la fluidité dans les interventions.

## 5.2. Finances

### 5.2.1. Exonération des loyers du Gîte La Fora et de l'hôtel restaurant « Le Relais » à Thézillieu (délibération)

Madame Nicole ROSIER indique aux Conseillers que dans cette phase d'inactivité qui perdure pour les commerces, et suite au décret ministériel imposant la fermeture de tous les établissements d'hébergement, restauration et bars dans le cadre des mesures destinées à éviter la propagation du coronavirus.

Face à cette absence de chiffre d'affaire, il a été décidé d'annuler des loyers pour la période de fermeture et de confinement imposée selon le dispositif COVID-19. Cette mesure concerne uniquement le loyer lié à l'activité commerciale.

Le montant des loyers à annuler pour le mois d'avril 2021 est de :

- 578,10 € HT (693,72 € TTC) pour le gîte LA FORA à Hostiaz
- 1 030,00 € HT (1 236,00 € TTC) pour le relais de Thézillieu

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'annulation des loyers commerciaux du 01 avril 2021 au 30 avril 2021 pour le gîte La Fora situé à Hostiaz et l'hôtel restaurant « Le Relais » de Thézillieu.

5.2.2. Participation aux frais de fonctionnement scolaires année 2010-2011 école d'Artemare (délibération)

Madame Nicole ROSIER rappelle à l'assemblée que deux enfants domiciliés à Belmont-Luthézieu et scolarisés à l'école primaire d'Artemare ont déménagé le 15 décembre 2010 pour rejoindre la commune d'Hauteville-Lompnes. Cependant ils sont restés scolarisés à l'école primaire d'Artemare jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011. La commune d'Hauteville-Lompnes restait redevable des frais de fonctionnement scolaires pour un montant de 468,13€ malgré qu'aucune dérogation n'ait été signée par la Mairie d'Hauteville-Lompnes. De plus, aucune délibération instaurant la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2010-2011 n'a été transmise à la commune d'Hauteville-Lompnes. Le Maire d'Hauteville-Lompnes s'était entretenue de ce dossier avec Madame le Maire d'Artemare qui, à cette période, devait annuler cette dette. A ce jour, la dette n'a jamais été annulée le trésor public relance et met en demeure la commune de Plateau d'Hauteville de régler la somme de 468,13 € envers la Commune d'Artemare.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** exceptionnellement, le paiement des 468,13 € correspondant à la participation aux frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2010 2011 à la Commune d'Artemare.

5.3. Centre de vaccination contre la COVID-19 de Plateau d'Hauteville

5.3.1. Partage sur le fonctionnement du centre de vaccination contre la COVID-19

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture du centre de vaccination contre la COVID-19 sur Plateau d'Hauteville. L'inauguration du centre s'est déroulée le 17 avril dernier en présence de Madame la Préfète de l'Ain et de Madame la directrice départementale de l'ARS. Il remercie l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation de ce projet.

Madame Karine LIEVIN en lien avec Monsieur Jacques FUMEX et Madame Eliane MERMILLON présente un premier état des lieux de l'organisation du Centre.

Madame Karine LIEVIN indique qu'un cahier des charges a été élaboré afin de définir le rôle de chacun pour le bon fonctionnement du centre de vaccination.

Monsieur Jacques FUMEX, élu et médecin est référent du pôle médical et de la réception des vaccins. Madame Eliane MERMILLON, élue et pharmacienne est référente des bénévoles administratifs et de la réception des vaccins.

Madame Karine LIEVIN élue et infirmière est référente des équipes soignantes, de la, gestion du matériel et de la gestion des déchets DASRI (en lien avec le réseau du CHPH).

Madame Lucie ALPHAND agent mairie est en charge de la coordination administrative.

Madame Sylvie ROCHE agent mairie est en charge du contrôle journalièrement la température du réfrigérateur et de la sécurité du bâtiment.

Il est à noter qu'une sonde est installée dans le réfrigérateur, reliée à une application sur téléphone qui alerte en cas de mouvement de température inapproprié.

Mesdames Catherine PAUBEL et Myriam MANTEZ agents communaux se chargent de l'entretien quotidien de l'espace.

Madame Karine LIEVIN remercie La Pharmacie du Crêt pour le prêt du réfrigérateur et la Clinique du Souffle – le Pontet pour le prêt de la sonde.

Madame Karine LIEVIN informe que trois solutions de prises de rendez-vous sont prévues :

- Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00. Madame Coralie AUGER agent mairie, Madame Océane COUTELLE et un volontaire administratif gèrent cette permanence.
- Un accompagnement physique via la Maison France Service est possible
- Le site doctolib permet de prendre rendez-vous via internet

Madame Karine LIEVIN précise que le Centre de vaccination est actuellement ouvert les vendredis et samedis de 9h00 à 17h00.

Madame Karine LIEVIN présente un bilan des 3 journées d'ouverture du Centre :

- Le 17 avril : 1ère journée de fonctionnement.  
Côté professionnel : 1 médecin sur la journée complète et 5 infirmières et 1 pharmacien en demi-journée, 3 volontaires administratifs pour l'accueil, la saisie post-vaccination et la prise de rendez-vous.  
Au total 117 personnes ont été vaccinées dont 15 personnes grâce aux doses supplémentaires que les préparateurs ont pu extraire des flacons.
- Les 23 et 24 avril : 2 journées de fonctionnement.  
Côté professionnel : 4 médecins en demi-journée et 12 infirmières en demi-journée et 5 volontaires administratifs.  
Au total 220 personnes vaccinées dont 28 grâce aux doses supplémentaires.

Madame Karine LIEVIN indique que pour les prochaines semaines les dotations en vaccins vont augmenter, pour vacciner en première injection progressivement environ 350 puis environ 460 jusqu'à environ 700 personnes à la mi-mai.

Madame Karine LIEVIN précise que chaque dose est précieuse et conservable uniquement durant 6 heures, donc la dose supplémentaire dite « 7ème dose » doit être administrée rapidement, pour cela est mis en place une liste complémentaire de personnes volontaires. Cette organisation a vocation à évoluer dans les prochaines semaines.

Madame Eliane MERMILLON rappelle que la prise de rendez-vous peut se faire via Doctolib, la permanence téléphonique mais également via les médecins de la maison de santé et les pharmaciens de Plateau d'Hauteville.

Madame Eliane MERMILLON informe qu'à ce jour environ une vingtaine de volontaires administratifs se sont fait connaître auprès du centre de vaccination.

Monsieur Jacques FUMEX indique au Conseil Municipal que l'ARS a sollicité le centre de vaccination pour augmenter le nombre de doses délivrées. Pour les 14 et 15 mai le centre pourra vacciner environ 700 personnes soit 43 vaccinations à l'heure (22 vaccinations par poste infirmier). Les augmentations supplémentaires nécessiteront des adaptations de l'organisation actuelle qu'il conviendra d'anticiper.

Au rythme actuel et au regard des allocations à venir, environs 10 700 personnes seront vaccinées au centre.

Madame Claire BILLON BERTHET souligne que les limitations d'accès lié à l'âge rendent encore compliqué l'accès à la vaccination pour tous ceux qui pourtant le souhaitent.

Monsieur Jacques FUMEX est d'accord sur le constat et précise que justement avec la « 7ème dose » il est possible de vacciner avec plus de liberté.

Madame Gaëlle FORAY demande si les volontaires actuels peuvent avoir accès à la vaccination.

Monsieur Jacques FUMEX indique que ceux qui le souhaitent son inscrit sur la liste de la 7<sup>ème</sup> dose.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est important que l'ensemble du Conseil Municipal, notamment en vue des élections prochaines, puisse se faire vacciner.

Monsieur Jacques FUMEX indique qu'une proposition de vaccination a été adressé à l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles sur le plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire remercie les élus en charge de cette question pour leur implication.

### 5.3.2. Mise en place de contrat de vacation pour les volontaires administratifs (délibération)

Point supprimé

## 6. Questions

Monsieur le Maire sollicite Monsieur Georges BERMOND pour les deux questions qu'il souhaite transmettre au Conseil Municipal.

- Monsieur Georges BERMOND demande des informations concernant l'état de gestion des centres hospitaliers et de soins sur Plateau d'Hauteville, il s'interroge sur la gestion face aux patients COVID-19 et l'impact que cela peut avoir sur leur activité.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir de réponse à apporter ce soir mais qu'il propose d'organiser prochainement un tour de table des directeurs de centre pour faire le point.

Il peut seulement indiquer qu'au printemps dernier il y avait une forte tension sur les établissements de soins et salue l'engagement des personnels soignants

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec les différents directeurs et d'aborder avec eux la manière dont leur activité a été impacté par la crise sanitaire actuelle et faire également un point global sur les projets aussi.

Monsieur Georges BERMOND répond qu'il est satisfait de la proposition à condition que les renseignements apportés par les directeurs soient bien partagés avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle la tenue semestrielle de Comité de Pilotage organisé par l'ARS et le Conseil Départemental à l'automne et en juillet, cependant il indique que la réunion envisagée devrait avoir lieu en amont.

Monsieur Humbert CRETIER précise qu'en effet il serait intéressant de faire un point très rapidement notamment avec les deux établissements qui ont de gros projets en ce moment, mais aussi ceux pour lesquels les salariés sont en soucis.

Monsieur le Maire invite Monsieur Georges BERMOND à faire part de sa seconde interrogation.

- Monsieur Georges BERMOND indique que de nombreux parasols sont déployés par la Brasserie de la Fontaine autour de la fontaine. Cela empêche de voir la fontaine et rend complexe la circulation sur la place. Il souhaite savoir si cela est inscrit dans le permis de construire des gérants.

Monsieur Didier BOURGEOIS indique que les parasols ne figuraient pas dans le projet déposé, il faudra regarder la définition de la surface aménageable pour vérifier si l'emprise passe devant la fontaine



Monsieur Georges BERMOND précise qu'il rapporte des observations partagées par plusieurs habitants du Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire répond qu'il faut, certes, s'assurer que le projet respecte la demande d'urbanisme déposée et validée par le service instructeur de HBA, mais avant tout se féliciter de ces investissements en sortie de pandémie.

Madame Gaëlle FORAY souhaite interroger le maire sur un dossier en cours à HBA. Elle demande des précisions concernant le projet de forage proche de H3S.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet de centre de ressourcement autour de l'eau. Il indique ne pas pouvoir délivrer plus d'informations car une étude de faisabilité est en cours.

La partie financière est tout juste lancée, il n'a donc pas de retour actuellement. L'accent sera mis sur un projet de bien être autour de l'eau avec un établissement doté d'une capacité d'hébergement et d'hôtellerie qualitative. Un appui de la banque des territoires serait un plus, elle s'intéresse au projet.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue des prochaines élections le 20 et 27 juin prochain. Les bureaux de vote seront dédoublés : 12 bureaux, dont 6 à la salle des fêtes ; 6 bureaux sur les communes extérieures. Avec trois personnes par bureau, il y a nécessité à se mobiliser et prépare un outil d'inscription aux créneaux dédiés.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 19h53.**

